



COMMUNES DE BUSSIGNY, DENGES, ECHANDENS ET ECUBLENS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Les Municipalités d'Echandens et d'Ecublens se conformant aux dispositions de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution du 17 septembre 1974, article 25, ouvrent conjointement une enquête publique au sujet des objets et des travaux suivants :

Route de Genève – Route d'Yverdon – Route de Lonay

Construction de collecteurs et de conduites de refoulement d'eaux usées
Modifications des stations de relevage des eaux usées existantes

Le dossier est déposé du 06 juillet 2019 au 04 août 2019 inclusivement dans les Communes de Bussigny, Denges, Echandens et Ecublens où il peut être consulté selon les lieux et horaires suivants :

Bussigny

Administration communale, Service des travaux et infrastructures, Rue St-Germain 1, ouvert au public de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Denges

Greffe municipal, Ancien collège, ouvert au public lundi, mardi mercredi 7h30 à 12h00 jeudi et vendredi 7h30 à 12h00 et 13h30 17h00

Echandens

Administration communale, route de la Gare 4, ouvert au public de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30

Ecublens

Centre technique communal, Service de l'Urbanisme, chemin des Esserts 5, ouvert au public de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Durant ce délai, les remarques ou oppositions éventuelles qu'il pourrait susciter devront être déposées par écrit, au greffe municipal de la commune concernée durant le délai d'enquête, ou directement sur la feuille d'enquête.

Les Municipalités d'Echandens et d'Ecublens